



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 18 novembre 2025

Présents : Claude Gonnin, Alain Quéau, Yves Sizun

Absents excusés : Yvan Cueff, Marc Gilles, Leslie Glever, Jean-Yves Le Droff

1 – Réserves – Litiges :

Match de D3 groupe M – CLOHARS FOUESNANT ESP 2 – FOUESNANT US 2 du 02 novembre 2025.

Réclamation d'après match du club de FOUESNANT US concernant la participation du joueur LE LAY Axel sous le coup d'une suspension de 2 matchs.

Dossier traité par échange de messagerie.

Conformément à l'article 96.2 des règlements généraux de la LBF, La Commission Sportive fait évocation.

Le joueur LE LAY Axel a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline du 9 octobre 2025 d'une suspension de 2 matchs fermes suite à son exclusion lors de la rencontre de R3 poule K – CLOHARS FOUESNANT E 1 – ST EVARZEC US 1

La Commission rappelle que la sanction d'un joueur est à purger avec l'ensemble des équipes du clubs.

Dans le cas présent, le joueur LE LAY Axel a bien purgé ses 2 rencontre avec l'équipe 1 de CLOHARS FOUESNANT E, mais n'a purgé qu'une seule rencontre avec l'équipe 2 de CLOHARS FOUESNANT E

La Commission Sportive donne match perdu par pénalité à CLOHARS FOUESNANT E 2 pour inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu, et porte au compte du club de CLOHARS FOUESNANT E une amende de 30,00 €.

- CLOHARS FOUESNANT E 2	-1 point	0 but
- FOUESNANT US 2	3 points	3 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

2 – Championnat :

Match de D3 poule B – ST PABU AV 2 – BREST LEG ST PIERRE 2 du 02 novembre 2025

Match n'ayant pas été à son terme.

Dossier traité par échange de messagerie.

La Commission Sportive prenant connaissance des différents rapports du dossier, constatant :

- Des insultes de part et d'autre ont été proféré envers les joueurs et l'arbitre de la rencontre.
- Des coups échangés entre les joueurs des 2 équipes.
- Des menaces ont été proférées pour le match retour.
- Le match a été arrêté avant la fin du temps réglementaire (65^{ème} minute pour la Légion et 80^{ème} pour St Pabu).

7, ZA de Ty Névez-Pouillot 29150 CHATEAULIN ☎ 02 98 47 62 47

@ secretariat@foot29.fff.fr / mgourves@foot29.fff.fr



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

- Qu'une feuille de match de complaisance a été rédigée en complicité des dirigeants des 2 camps.

La Commission Sportive donne match perdu par pénalité aux 2 équipes, et porte au compte des 2 clubs une amende de 100,00 €.

Par ailleurs, lors du match retour, un arbitre officiel ainsi qu'un délégué du District seront désignés.

- ST PABU AVEL VOR 2 -1 point 0 but pour 3 contre
- BREST LEG ST PIERRE 2 -1 point 0 but pour 3 contre

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

3 – FMI :

La Commission Sportive rappelle que la transmission des FMI doit être réalisée avant le lundi matin 8h00.

4 – Matches remis :

La Commission Sportive rappelle que les matchs remis sont fixés à la 1^{ère} date de disponible au calendrier et la liste est consultable sur le site du District.

5- Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif. (Les clubs doivent prendre contact avec le permanent de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)**

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
16/11/2025	Cpe District	Plougastel Fc 2	Landivisiau Fc 2	Landivisiau Fc 2	30,00 €

6 – Coupe de Bretagne 2025-2026 :

Les 16 qualifiés pour les 1/32^{ème} de finale sont connus. Le tirage sera effectué à la Ligue le 19 novembre. Les rencontres auront lieu le 30 novembre 2025.

7 – Coupe du Conseil Départemental 2025-2026 :



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

La Commission Sportive procède au tirage au sort du 6ème tour en présence des clubs qualifiés, 18 rencontres.

8 – Coupe du District 2025-2026 :

La Commission Sportive procède au tirage du 4^{ème} tour en présence des clubs qualifiés, 25 rencontres.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN